



SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 avril 2026**

Date de convocation : jeudi 16 avril 2026

Délibération n° CC_2026_54
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 70

Présents : 58

Votants : 65

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine GILARDIN à M. Eric PANNAUD, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON à M. Frédéric ROUAN, M. Laurent AKRICHE à M. Ludovic NORIGEON, Mme Véronique CAMBON à Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre DIETZ à M. Jean-Bernard FORGIT, Mme Lucie HARVOIRE à Mme Sabrina CHABOREL, M. Guillaume ADNIN à M. Alexandre GRENOT
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Budget Annexe Transports Urbains et Mobilités

Le 22 avril 2026, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Eric PANNAUD, 1er Vice-président, Monsieur Bruno DRAPRON, Président, s'étant retiré au moment du vote conformément aux obligations légales.

Présents :

M. Eric PANNAUD, M. Francis GRELLIER, M. Jean-Luc MARCHAIS, Mme Claudia DAVID, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Déborah LA ROSA, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, Mme Gwendoline GASTIEN, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Mickaël LIGNE, M. Laurent MICHAUD, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Thierry MALLARD, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Alexandre GRENOT, M. Francis ROTURIER, M. Cédric MARTIN, M. Jean-Claude MIMOL, M. Pierre TUAL, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Elisabeth BERNIARD, M. Philippe CALLAUD, M. Dominique CAMBON, Mme Sabrina CHABOREL, M. Alain CHARTIER, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Sophie DEBORDE, Mme Catherine DEHAS, M. Jean-Bernard FORGIT, Mme Elisabeth GOMBEAU, M. Günter JEDAT, M. Ludovic LABROUSSE, Mme Marion LANGEVIN, M. Jean-Charles LANGLAIS, Mme Lola MONTEMONT, M. Ludovic NORIGEON, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Laëtitia SOULA, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, Mme Sylvie MERCIER, M. Thierry CARPENTIER, M. Jacques MELLOUL, Mme Laurence BEGEY

Excusés :

M. Victor NGUEWOUA, M. Philippe BARANGER, Mme Véronique TORCHUT, M. Michel ROUX, M. Bruno DRAPRON

Secrétaire de séance : M. Francis GRELLIER

RAPPORT

Le rapporteur, Monsieur Philippe CALLAUD, rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il deviendra obligatoire pour l'ensemble des collectivités et leurs groupements à partir des comptes de l'exercice 2026. Saintes Grandes Rives l'Agglo a fait le choix de

l'adopter depuis l'exercice 2024.

Le CFU vise à favoriser la transparence et à améliorer la lisibilité de l'information financière. L'adoption de ce document unique vise à supprimer les redondances qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs, les données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales sont dorénavant regroupées en un seul document ce qui permet de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget Annexe « Transports Urbains et Mobilité » se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

La Section d'exploitation s'établit à **6 024 222,05 €** en dépenses et **6 823 312,91 €** en recettes, hors reprise des excédents de fonctionnement 2024 (R002), soit un excédent pour l'exercice 2025 de **799 090,86 €**.

Le résultat antérieur reporté 2024 étant de **+ 2 007 907,27 €**, le résultat de clôture de fonctionnement est arrêté à **+ 2 806 998,13 €**

	Budget 2025	CFU 2025
011 CHARGES A CARATERE GENERAL	222 010,00	99 316,93
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILES	285 100,00	217 131,84
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 000,00	13 982,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 647 000,00	5 372 731,40
66 CHARGES FINANCIERES	1 000,00	590,20
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	200 000,00	5 409,62
022 DEPENSES IMPREVUES	400 000,00	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 615 935,27	
042 O/O ENTRE SECTIONS	320 000,00	315 060,06
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 711 045,27	6 024 222,05

002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 007 907,27	2 007 907,27
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE,	726 812,00	719 169,74
73 PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	4 170 000,00	4 277 892,90
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 641 646,00	1 723 385,64
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	161 680,00	93 177,61
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00	9 687,02
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 711 045,27	8 831 220,18

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	799 090,86
+ Excédent antérieur reporté	2 007 907,27
= RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE	2 806 998,13

Pour l'exercice 2025, les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent **6 024 222,05 €** :

Les dépenses du chapitre 011 - Charges à caractère général - s'élèvent à **99 316,93 €** et se déclinent pour les comptes les plus importants comme suit :

- La maintenance des applications métiers pour un montant de 40 705,53 € (art 6156) dont 32 556,03 € pour le système de billettique,
- La location de l'espace commercial « Buss » pour 18 720,37 € (art 6132),
- La location d'un WC provisoire installée sur la zone centre atlantique pour 8 654,91 € (art. 6135)
- Dépenses liées à l'organisation de la semaine de la mobilité pour 8 497,68 € (art 6233)
- Adhésions à Rezo Pouce et au GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) pour 8 067,29 € (art 6281),
- Frais de gardiennage des bus non stockés au dépôt pour 6 950,00 € (art.6282)
- Taxe foncière pour 2 997,12 € (art 63512)

Les dépenses du chapitre 012 - Charges de personnel - s'élèvent à **217 131,84.**

Ce poste comprend les salaires et charges des agents affectés à ce service. Par ailleurs, se rajoutent les charges de personnel dites « à répartir ». Ces dernières concernent le remboursement au budget principal de la quote-part des rémunérations portées par celui-ci pour les fonctions supports, politiques et techniques (Vice-Président, direction générale, ressources humaines, finances, juridique, travaux) soit la somme de 84 000,00 € (art 6215).

Les dépenses du chapitre 014 - Atténuation de produits - s'élèvent à **13 982,00 €.**

Ce montant correspond au remboursement du Versement Mobilité au centre hospitalier pour leur personnel logé sur leur lieu de travail

Les dépenses du chapitre 65 - Autres charges de gestion courante - s'élèvent à **5 372 731,40 €** et se déclinent notamment comme suit :

- Forfait de charges versé au délégataire (RATP Développement) : 4 789 856,72 €
- Des prestations de transport scolaires exécutées pour le compte de la Communauté d'Agglomération par la région Nouvelle Aquitaine au titre de la mutualisation de l'organisation des transports, pour un montant de 526 072,61 € (art 6518),
- Des subventions aux particuliers d'un montant total de 29 800,00 (art 6572) pour l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE). Cette année la prime s'élève à 200 € par vélo et 400 € pour les vélos cargos
- De l'adhésion au syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités (NAM) pour 27 000 € (art 65735),

Les dépenses du chapitre 66 - Charges financières - s'élèvent à **590,20 €.**

Ces dépenses correspondent aux intérêts des emprunts en cours.

Les dépenses du chapitre 67 - Charges exceptionnelles - s'élèvent à **5 409,62 €.**

Ce montant correspond à une annulation de titre sur exercice antérieur (2024)

Les dépenses du chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections - s'élèvent à **315 060,06 €**

Ces dépenses correspondent à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement.

Pour l'exercice 2025, les **recettes de fonctionnement** s'élèvent **8 831 220,18 €** Pour mémoire, le résultat antérieur reporté 2024 était de + 2 007 907,27 € (002).

Les recettes du **chapitre 70 - Ventes de produits et services rendus** - s'élèvent à **719 169,74 €** Ce chapitre enregistre les recettes usagers qui sont encaissées.

Les recettes du **chapitre 73 - Impôts et taxes** - s'élèvent à **4 277 892,90 €** (total budgété 2025 :

4 170 000 €).

Les recettes du versement mobilité sont enregistrées dans ce chapitre. Il s'agit de la participation des employeurs de 11 salariés et plus au financement des transports en commun.

Ce chiffre est en progression de quasiment 3% depuis l'an dernier (4 153 470,39 € en 2024)

Les recettes du **chapitre 74 -Subventions d'exploitation** - s'élèvent à **1 723 385,64 €** (total budgété 2025 : 1 641 646,00 €). Cette somme intègre principalement :

- Le transfert financier de la région Nouvelle Aquitaine (convention du 17 juillet 2017, relative au transfert financier entre autorités organisatrices de transport) pour 1 611 645,68 € (cpte 7472),
- Des subventions de l'état :
 - 48 624,00 € correspondant à une fraction du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre. Cette attribution est faite aux Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis la loi de finances 2025.
 - 33 156,80 au titre du fonds verts dans le cadre de l'expérimentation d'une navette pour les salariés de la zone des Charriers
 - 920 € au titre di Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2025
- Participation du CCAS de Saintes dans le cadre du Pass' Buss : 27 659,16 € (cpte 7478)
- Une subvention du département dans le cadre d'actions de sensibilisation à la sécurité routière pour 1 380,00 €

Les recettes du **chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** - s'élèvent à **93 177,61 €** (total budgété 2025 : 161 680 €).

- Cette somme correspond essentiellement :
- à la somme de 64 843,94 € versée par la Région au titre de la mutualisation de l'organisation des transports entre la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agglomération
 - à la redevance d'occupation du dépôt et de la boutique Buss par la RATP développement dorénavant, pour 16 852,65 €
 - à la location des vélobox pour 300 €

Les recettes du **chapitre 77 -Produits exceptionnels** - s'élèvent à **9 687,02 €** (total budgété 2025 : 3 000 €). Il s'agit du montant de la vente de différents véhicules.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Celle-ci s'établit à **184 334,18 €** en dépenses et **427 479,56 €** en recettes, ce qui représente un excédent de financement pour l'exercice de 243 145,38 €, hors restes à réaliser.

Pour mémoire, le résultat antérieur reporté 2024 est de + 301 460,81 € (cpte 001).

	Budget 2025	CFU 2025	RAR	Total pour Affectation
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000,00	45 734,60		45 734,60
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	122 420,00	15 375,00	29 475,00	44 850,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 392 851,08	120 739,58	141 818,47	262 558,05
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00	2 485,00		2 485,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 570 271,08	184 334,18	171 293,47	355 627,65

001 EXCEDENT REPORTE	301 460,81	301 460,81		301 460,81
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	327 875,00	112 419,50	21 608,60	112 419,50

27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00	0,00		0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 615 935,27	0,00		0,00
040 O/O ENTRE SECTIONS	320 000,00	315 060,06		315 060,06
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 570 271,08	728 940,37	21 608,60	728 940,37

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	243 145,38
+ Résultat reporté	301 460,81
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE	544 606,19
+ Solde des Restes à Réaliser	-149 684,87
RESULTAT POUR AFFECTATION	394 921,32

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à **184 334,18€** en 2025 :

Les dépenses d'équipements représentent **136 114,58 €** (total budgété 2025 : 2 515 271,08 €) et concernent principalement :

- Des frais d'études (cpté 2031) :
 - Pour un audit environnemental d'un montant de 3 245,00 €
 - Pour un audit pollution d'un montant de 10 225,00 €
 - Pour un test d'étanchéité de la cuve à carburant (rue des Perches) de 1 905,00 €
- Construction d'un sanitaire en bout de ligne pour 30 093,90 €
- Flocage des bus pour un total de 28 250,00 €
- Travaux au dépôt de bus (rue des perches) pour 15 194,21 € : installation d'une climatisation et de dalles LED, remplacement de l'alarme intrusion, travaux de réseau d'eau, repose d'arceaux à vélos,
- Equipeement de smartphone conducteur : 15 006,08 €,
- L'achat de matériel pour une piste d'éducation routière (Feux tricolores en liaison radio) pour 6 421,00 €
- Travaux à la boutique Buss pour un total de 5 290,50 € : réfection des sols, modifications de l'aménagement intérieur,
- L'achat d'une armoire de sécurité pour le stockage de batterie de vélos à assistance électrique pour 4 900,20 €
- Des travaux pour la création d'arrêt de bus : 4 246,63 €
- L'installation de stations vélos aux lycées « Petit Chadignac » et « Palissy » pour 2 974,00 €

Les dépenses du **chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés** sont de **45 734,60** concerne le remboursement de la dette en capital.

Les dépenses du **chapitre 27 - Autres immobilisations financières** sont de **2 485,00 €** concerne les dépôts de garantie versée à la SEMIS dans le cadre de location du parking (Ilôt du musée à Saintes) et de la boutique (place Saint Pierre à Saintes).

Des restes à réaliser sont constatés au 31/12/2025, en dépenses, pour 171 293,47 € et 21 608,60 € en recettes, soit pour l'essentiel :

En dépenses :

- Achat de véhicules et leurs équipements pour 119 816,31 €
- Mission d'accompagnement au lancement du réseau pour 18 950,00 €
- Achat et pose d'un vélobox pour 7 587,90 €

En recettes, il s'agit d'une subvention au titre du fonds verts pour l'achat d'un Master électrique pour 21 608,60 €.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **427 479,56 €**

Pour mémoire, le résultat antérieur reporté 2024 était de + 301 460,81 € (001).

Les principales recettes concernent :

Le **chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues** - pour un montant de **112 419,50 €** concernant :

- Une avance de subvention au titre du fonds verts pour l'achat d'un Master électrique pour 21 608,60 €
- Une subvention au titre du fonds verts pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable Saintes - Saint Georges des Coteaux d'un montant de 90 810,90 €

Le **chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections** - pour un montant de **315 060,06 €** est composé de la dotation aux amortissements des biens,

Des restes à réaliser sont constatés au 31/12/2025, en recettes, pour 21 608,60 € pour le solde de la subvention au titre du fonds verts pour l'achat d'un Master électrique.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.2121 -31 et L.2121-14,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2025, et notamment l'article 6, I, 2°), c) « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la 1ère partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code »,

Considérant qu'après la présentation du budget primitif du Budget Annexe « Transports Urbains et Mobilité » de l'exercice 2025, et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par l'ordonnateur et le receveur,

Considérant que Monsieur Bruno DRAPRON, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de l'Agglomération de Saintes,

Considérant le rapport de présentation du Compte financier Unique 2025 présenté ci-dessus,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de procéder** au règlement définitif du Budget Annexe Transports Urbains et Mobilité de l'exercice 2025 en fixant comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS ET MOBILITE DU 1^{er} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

	CFU 2025	RAR 2025	Résultat pour affectation
Recettes de l'exercice de Fonctionnement	6 823 312,91		
- Dépenses de l'exercice de Fonctionnement	6 024 222,05		
= Résultat de Fonctionnement de l'exercice	799 090,86		
+ Excédent reporté	2 007 907,27		
= A - Résultat de Fonctionnement	2 806 998,13		
Recettes de l'exercice d'investissement	427 479,56	21 608,60	449 088,16

-Dépenses de l'exercice d'investissement	184 334,18	171 293,47	355 627,65
= Résultat de l'exercice d'investissement	243 145,38	-149 684,87	93 460,51
+ Excédent reporté	301 460,81		301 460,81
+ Affectation du résultat 2025	0,00		0,00
= B - Résultat d'Investissement	544 606,19	-149 684,87	394 921,32

C = A + B - Résultat de Clôture	3 351 604,32		
--	---------------------	--	--

- **de déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 65 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. Francis GRELLIER

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.